

facré au progrès de l'Agriculture, sans féliciter notre Province de Luxembourg, de la découverte qu'on y a faite de plusieurs Mines de Marne. Nous osons dire qu'il en reste encore un plus grand nombre à découvrir. Il s'en montre en quantité d'endroits, le long des grands chemins & dans la pente des montagnes, auxquelles on n'a point encore touché. C'est cependant une vraie mine d'or pour un Laboureur & nous pouvons les assurer qu'ils recueilleroient avec usure le fruit des peines qu'ils se donneroient & des fraix qu'ils feroient pour en voiturier sur leurs champs.

II. L'usage Journalier des Ordonnances, dans les Tribunaux de Justice, n'en rendant pas la Pratique moins difficile aux Juges, ainsi qu'aux autres Officiers qui y coopèrent; le Public ne peut recevoir qu'avec reconnoissance, les Ouvrages qui tendent à la faciliter, sur tout en Matière Criminelle.

Tout le monde connoit la sagesse de l'Ordonnance de France du mois de Juillet 1737 sur le Crime de Faux, &c. dont l'étendue a occasionné plusieurs Ouvrages, pour en rendre l'exécution facile. Le *Sieur Bristot, Imprimeur de la Chambre du Conseil & des Comptes & de Baillage &c. à Bar-le-Duc*, est sur le point d'en faire paroître un, qui, contenant ce qui a été fait jusques ici en ce genre, renferme en outre, dans un ordre plus suivi, des *MODELES de toutes espèces de Requêtes, Procès-verbaux, & Actes d'Instruction sur la Matière du Faux & Criminelle en général*, qui peut s'appeller avec raison, *TRAITE' PRATIQUE DU FAUX, & STYLE CRIMINEL UNIVERSEL, à l'usage des Juges, Procureurs du Roy, Greffiers, Huissiers, & des Avocats & Procureurs.*